

orientations des divers ministères. Il est attristant d'assister au démantèlement de structures fondamentales, comme les groupes de travail interministériels de la CNUED, et au départ de personnel clé, sans que de nouvelles structures de coordination viennent combler le vide de façon efficace. Ce vide, s'il persiste, compromettra le plan d'action en matière de développement durable¹⁹.

Selon l'honorable Jean Charest, la coordination du suivi de la CNUED continue d'être assurée, au niveau fédéral, par le Comité du Cabinet chargé de l'environnement, de concert avec le Comité du Cabinet chargé de la politique extérieure et de la défense et également le Comité du Cabinet chargé de la politique économique et du commerce²⁰. La coordination assurée par le Cabinet ne permet cependant pas d'intégrer les activités des provinces et des ONG.

Une «réunion de suivi de Rio» a rassemblé divers intervenants à Ottawa, les 5 et 6 novembre 1992. Présidée par George Connell, président de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE), cette réunion était organisée pour étudier comment le Canada pourrait soutenir l'élan pris à la CNUED et pour formuler des recommandations quant aux priorités du Canada pour l'après-Rio. La création d'une organisation nationale afin de coordonner les activités canadiennes visant à assurer le suivi de Rio a été jugée une priorité nationale. Pour ce faire, le gouvernement fédéral, le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME), la TRNEE, le CRDI et l'IIDD ont convenu de soutenir financièrement l'établissement d'un groupe de travail baptisé *Projet de société : Planning for a Sustainable Future*. Ce groupe sera chargé, entre autres, d'analyser le document Agenda 21 et de faire rapport sur la réalisation des engagements pris par le Canada lors de la CNUED. Les participants au projet sont en voie de définir un mécanisme visant à continuer sur la lancée de la CNUED et qui permettra d'élaborer un plan d'action global et efficace en matière de développement durable. Le Comité reconnaît le besoin d'une telle organisation et loue les efforts déployés par tous ceux qui sont associés à cette noble tâche.

L'un des thèmes sous-jacents du *Plan vert du Canada* est la responsabilité environnementale de tous les Canadiens lorsqu'ils prennent des décisions. «Nous nous heurtons à des problèmes aujourd'hui parce que nos décisions n'ont pas suffisamment tenu compte des facteurs écologiques»²¹. Janine Ferretti a déclaré que le gouvernement fédéral prend encore des décisions financières sans tenir compte de leurs répercussions environnementales et elle a cité en exemple le programme d'amélioration et d'expansion des grandes routes et des aéroports récemment annoncé. Selon elle, ces fonds auraient pu être alloués à l'expansion et à l'amélioration de systèmes de transport en commun consommant peu d'énergie et offrir les mêmes possibilités en matière de création d'emplois. Si le Canada a véritablement l'intention de s'engager sur la voie du développement durable, il doit faire plus qu'étaler ses bonnes intentions en ce qui concerne ses processus de prise de décisions dans le domaine de l'environnement.

Le problème de l'intégration des considérations environnementales au processus décisionnel dans le domaine économique a aussi été discuté lors de la «réunion de suivi de Rio». Les nombreux intervenants présents ont en effet déterminé qu'il fallait en priorité élaborer un plan national de développement durable. Le groupe de travail *Projet de société : Planning for a Sustainable Future* a accepté de se charger de cette responsabilité.

¹⁹ *Ibid.*, p. 11-12.

²⁰ *Ibid.*, fascicule n° 45, le 16 novembre 1992; p. 10.

²¹ Environnement Canada, *Plan vert du Canada*, 1990, p. 11.